



*Le Ministre de l'Éducation nationale La Ministre de l'Enseignement supérieur
de la Recherche et de l'Innovation*

Paris, le 13 NOV. 2017

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,

Au moment où se met en place une nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, nous tenions à nous adresser personnellement à vous, car vous jouez un rôle décisif dans la bonne orientation des lycéens.

Pour en finir avec la sélection par l'échec dans les études supérieures et apporter une réponse aux critiques formulées à l'égard de la plateforme APB, depuis lors formalisées par la CNIL comme par la Cour des comptes, le Gouvernement a engagé, l'été dernier, une large concertation avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire.

Conformément aux engagements du Président de la République, le « Plan étudiants », présenté sous l'autorité du Premier ministre le 30 octobre dernier, entend apporter une aide accrue au lycéen pour son orientation dans l'enseignement supérieur, améliorer la transition entre le lycée et les formations de l'enseignement supérieur et préparer une réforme du premier cycle universitaire, indispensable pour donner toutes les chances de réussite aux étudiants.

La réussite de l'orientation des élèves de terminale est donc une priorité dès cette année. Nous savons que nous pouvons vous faire confiance pour mobiliser la communauté éducative, les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur pour enrichir la réflexion des élèves et leur permettre de prendre confiance en leur avenir.

Avec ce courrier, nous vous adressons un vademecum précisant le nouveau dispositif. Il est adressé à votre intention ainsi qu'aux professeurs principaux de terminale qui sont des acteurs essentiels de l'accompagnement des élèves. À ce titre, il vous sera adressé un courrier à leur intention pour que vous le leur transmettiez. Nous joignons aussi à ce courrier un fascicule destiné aux familles. Très prochainement, un diaporama vous sera adressé ; il vous permettra de présenter aux familles le « Plan étudiants » et notamment son versant scolaire dont nous tenons à souligner dès à présent les éléments principaux.

.../...

1. Deux professeurs principaux en terminale

Vous savez mieux que quiconque que la réussite dans l'enseignement supérieur se prépare dès le lycée. Il est en effet essentiel que le lycéen mûrisse progressivement son projet d'avenir en fonction de ses goûts, de ses envies, de ses possibilités mais aussi d'éléments factuels comme les attentes de chaque filière de l'enseignement supérieur, les taux de réussite, les perspectives d'insertion professionnelle.

Parce que ce processus d'information et de conception d'un projet est exigeant et demande un accompagnement constant, vous êtes invités à désigner un second professeur principal en terminale qui ait les compétences nécessaires pour accompagner les lycéens dans leur orientation. Accompagnant un plus petit groupe d'élèves, les professeurs principaux pourront ainsi assurer un véritable suivi. En tant que de besoin, des professeurs ou des conseillers principaux d'éducation (CPE) peuvent se voir confier des missions de tutorat. Des modalités d'indemnisation pour ces missions supplémentaires sont prévues pour tenir compte du travail spécifique du professeur principal ou du tuteur.

2. Deux semaines de l'orientation pour trouver et affiner son projet

L'année de terminale sera désormais ponctuée par deux temps forts de l'orientation que nous vous invitons à mettre en place.

La première, dans la mesure du possible cette année, pourra avoir lieu en amont du premier conseil de classe. Elle est un temps d'exploration et de réflexion pour permettre aux élèves de faire le point sur leurs projets. Elle peut, par exemple, être l'occasion d'organiser dans l'établissement un forum des métiers et des formations avec l'aide des parents d'élèves, des anciens élèves, des professionnels, des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), des centres d'information et d'orientation des établissements d'enseignement supérieur... Durant cette semaine, il est important de présenter aux élèves les ressources numériques que nous mettons à leur disposition, notamment la page web www.terminales2017-2018.fr.

La deuxième semaine de l'orientation, qui aura lieu en amont des vacances d'hiver, doit permettre aux lycéens d'affiner leurs choix. Elle peut permettre de participer aux portes ouvertes des établissements de l'enseignement supérieur ou encore à des immersions dans des formations supérieures.

L'organisation de ces deux semaines d'orientation tiendra compte des spécificités liées aux périodes de formation en milieu professionnel des lycéens et au calendrier semestriel des conseils de classe dans un certain nombre d'établissements.

3. Deux conseils de classe pour aider les lycéens à choisir

Au cours du conseil de classe du premier trimestre, l'équipe pédagogique examine, sur la base d'un document interne à l'établissement, les intentions d'orientation exprimées par les élèves et émet les conseils et les recommandations nécessaires pour éclairer leurs choix.

Au cours du conseil de classe du deuxième trimestre, préparé en amont par les professeurs principaux, l'équipe pédagogique contribue à l'avis que le chef d'établissement doit formuler sur chacun des vœux du lycéen.

4. Des « fiches Avenir » pour des études adaptées à chaque lycéen

Nous vous demandons de veiller à ce que tous les lycéens saisissent leurs vœux sur la nouvelle plateforme d'admission vers l'enseignement supérieur. Une fois les vœux des lycéens saisis, les professeurs renseigneront une « fiche Avenir » pour chacun des vœux.

Au moment du deuxième conseil de classe, chacun des vœux des élèves devra recueillir votre avis.

Cette « fiche Avenir » sera alors transmise via la nouvelle plateforme aux établissements d'enseignement supérieur que le lycéen souhaite rejoindre.

5. Mobiliser les ressources existantes en vue de l'orientation

Les politiques éducatives que vous portez dans vos établissements permettent déjà de mettre en œuvre de nombreuses actions liées à l'orientation. Vous veillerez à les articuler avec la nouvelle procédure et le nouveau calendrier précisé dans le vademecum. L'accompagnement personnalisé, les nouveaux programmes des TPE, les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de créer pour les élèves des espaces de réflexion comme de préciser leur projet d'orientation vers l'enseignement supérieur.

6. Le rôle central des chefs d'établissement dans la « commission d'accès au supérieur »

Présidée par le recteur de région académique, la Commission d'accès au supérieur réunira des chefs et responsables d'établissement du secondaire et du supérieur et des représentants des collectivités territoriales. Elle aura la charge de rendre cohérente la carte de toutes les formations supérieures de la région académique et de mieux les articuler avec les besoins socio-économiques du territoire.

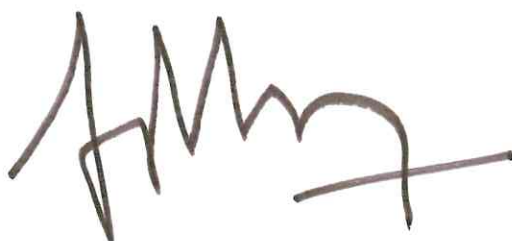
Plus que jamais, l'étroite coopération entre enseignement secondaire et enseignement supérieur est déterminante pour bien accompagner les élèves. C'est un objectif majeur de la politique éducative conduite par le gouvernement.

La consultation sur le baccalauréat, confiée au professeur Pierre Mathiot, a d'ailleurs pour ambition centrale de rechercher une meilleure articulation entre le lycée et l'enseignement supérieur pour favoriser la réussite des élèves.

L'appui des chefs d'établissement et de leurs adjoints est essentiel pour renforcer l'accompagnement des élèves dans leur orientation et leur permettre de se projeter vers l'avenir avec confiance et ambition. Nous comptons sur votre mobilisation et celle de vos équipes et nous vous assurons de toute notre confiance.

Nous vous prions de croire, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Michel BLANQUER



Frédérique VIDAL

